



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par :

Isabelle FALLER

Téléphone : 03 88 23 38 59

Télécopie : 03 88 23 39 63

Courriel :

isabelle.faller@ac-
strasbourg.fr

Collège des Inspecteurs de
l'Enseignement
Professionnel de
l'Académie de Strasbourg

Affaire suivie par

Patricia Muller

Téléphone : 03 88 23 39 64

Télécopie : 03 88 23 39 35

Courriel :

patricia.muller1@ac-
strasbourg.fr

Adresse :

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

DRH - SST

Affaire suivi par

Éric Delaunay

Conseiller de prévention
académique

Téléphone :

03 88 23 34 26

Courriel :

ce.conseiller-prevention@ac-
strasbourg.fr

Adresse :

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 20 octobre 2017

La Rectrice

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

s/c de Madame l'Inspectrice d'académie,
Directrice des services départementaux de
l'éducation nationale du Haut-Rhin
s/c de Monsieur l'Inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de
l'éducation nationale du Bas-Rhin

Objet : La gestion des déchets biologiques en établissement scolaire

Références : code de la santé publique articles R. 1335-2 et R.1335-3,
brochure INRS : « Elimination des DASRI et assimilés, prévention et réglementation » ED 918
guide de l'ONS édité en novembre 2015 : matériels à utiliser pour les expérimentations,
règles d'utilisation, bonnes pratiques

Des constats de terrain effectués par les inspecteurs pédagogiques et l'inspecteur santé
sécurité au travail ont montré un besoin de clarifier la gestion des déchets biologiques.

C'est pourquoi il nous a semblé pertinent de réunir un groupe de pilotage. Celui-ci est
constitué du conseiller prévention académique, de l'ISST, des inspecteurs de biologie, SVT
et SBSSA.

Ce groupe a réalisé une enquête sur la gestion des déchets biologiques générés par les
activités pratiques en laboratoire dans plusieurs lycées généraux, technologiques et
professionnels. Le bilan de cette enquête a démontré la nécessité d'un protocole afin
d'uniformiser les différentes pratiques.

Vous retrouvez donc ci-joint le **protocole de traitement des déchets biologiques générés
par les activités pratiques en laboratoire d'enseignement**. Ce document vous apportera
conseils, démarches et comporte des questions réponses.

Je vous remercie de diffuser ces informations auprès du DDFPT, de l'adjoint gestionnaire,
des coordonnateurs des pôles et des agents de laboratoire concernés par le traitement de
ces déchets.

La gestion des déchets biologiques s'intègre dans une **démarche plus globale**, détaillée
dans le guide de l'ONS édité en novembre 2015 : matériels à utiliser pour les
expérimentations, règles d'utilisation, bonnes pratiques. Des informations sont également
consultables en ligne sur le site du 3RB (Réseau Ressources Risque Biologique) et dans le
guide de prévention et de réglementation pour l'élimination des DASRI¹.

Monsieur Delaunay (CPA) se tient à votre disposition pour vous apporter aide et conseil.

Bien à vous

Sophie Béjean
Rectrice de l'académie de Strasbourg
Chancelière des Universités d'Alsace

¹ DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux